

# COMMUNE D'AUBONNE

## Conseil communal

## Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 30 octobre 2012

Présidence: M. Charles Gabella

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 18 septembre 2012 n° 13/12 "Arrêté d'imposition 2013" ouï le rapport de la commission des finances considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

de voter le décret suivant :

### Le Conseil communal d'Aubonne

- 1. adopte le nouvel arrêté d'imposition communal pour l'année 2013 avec un taux de 68 % par rapport au taux cantonal de base;
- 2. reconduit sans modification les autres impôts et taxes qui figurent dans la formule d'arrêté d'imposition annexée et qui fait partie intégrante de ce préavis;
- 3. transmet cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

Ay nom du Conseil communal

président

acles Gabella